

Collectif d'associations du Limousin sur le projet d'autoroute A147
Centre nature la Loutre
87430 Verneuil sur Vienne
a147inutile@gmail.com

Limoges, le 31 janvier 2022

Destinataire :

Mme Chantal Jouanno
présidente de la CNDP
244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Objet : concertation préalable au projet d'autoroute concédée Poitiers Limoges : demande de prolongation

Madame la Présidente

La Commission Nationale du Débat Public que vous présidez a décidé, dans sa séance du 1er septembre 2021, qu'il convenait d'organiser une concertation préalable au projet d'autoroute concédée Limoges-Poitiers. Votre décision s'appuie sur la considération que « *ce projet comporte des impacts significatifs sur l'environnement local et des enjeux d'aménagement du territoire et socio-économiques majeurs* » mais vous justifiez le choix d'une concertation préalable plutôt qu'un débat public sur le fait que ce projet ne fait partie d'aucun programme, qu'il n'était pas qualifié comme prioritaire par le Comité d'Orientation des Mobilités ni par la loi dite LOME.

Le compte rendu de la séance signale que le choix a aussi été conditionné par les échéances électorales et l'existence d'anciennes concertations. Les raisons invoquées ne diminuent en rien les impacts potentiels du projet sur le territoire concerné et ses habitants ni son inadéquation avec les lois récemment votées concernant le climat, l'aménagement du territoire et la perte de biodiversité.

Le coût du projet, supérieur à 1 milliard d'Euros, et la contribution importante de l'État et des collectivités publiques sont aussi des arguments qui auraient pu vous amener à une autre décision.

Nous constatons que ni la durée de cette concertation, ni le dossier mis à disposition du public, ni le nombre de réunions publiques ne sont de nature à permettre une bonne information du public et à sa participation au débat. Les habitants, les élus, les acteurs de l'économie et de la vie sociale ont besoin de temps pour étudier toutes les implications qu'aura cette autoroute concédée sur notre avenir proche ou lointain.

Le compte rendu de la séance du 1er septembre indique par ailleurs que le porteur de projet doit y apporter des précisions quant « *au tracé et aux enjeux environnementaux aux*

impacts en termes d'émissions de gaz à effet de serre, de report de trafic et d'enjeux économiques et sociaux et d'aménagement du territoire ». Des éléments nouveaux sont donc à attendre, qui pourraient modifier les avis des acteurs du territoire.

La DREAL a confirmé, lors de l'atelier du 26 janvier, avoir besoin de temps pour faire une première estimation du bilan carbone qu'elle ajoutera au dossier avant la fin de la concertation .

Au vu de tous ces éléments, mais aussi en constatant que le débat public concernant le projet éolien en mer à Oléron, qui devait se terminer fin janvier 2022, a été prolongé d'un mois, nous vous demandons, Madame la Présidente de faire prolonger la durée de cette concertation préalable sur le projet d'autoroute concédée jusqu'au mois de Juin afin que les populations et les acteurs du débat puissent réunir l'ensemble des éléments servant à fonder leurs avis et à participer pleinement à cette concertation.

Veuillez recevoir, Madame la Présidente, nos sincères salutations.

Pour le collectif
Michel Galliot

